



**Patrick LEMOINE**

*Université de Lyon*

**Email:** [p.lemoine@orpea.net](mailto:p.lemoine@orpea.net)

## Placebo-ci, nocebo-là

L'effet placebo peut se définir comme l'ensemble des changements positifs déclenchés par une intervention thérapeutique. Autrement dit, c'est la mise en oeuvre des substances médicamenteuses endogènes. La recherche d'un effet placebo devrait donc être considérée comme primaire, la prescription de médicaments pharmacologiques devant être envisagée seulement en cas d'échec des techniques physiologiques, dont l'hypnose médicale.